

APPEL A CANDIDATURE RESIDENCE MISSION

Appel à candidature lancé en direction des artistes des arts visuels et plastiques en vue d'une résidence-mission sur le territoire du Parc naturel régional du Gâtinais français.



Titre : à déterminer conjointement. Des propositions pourront être faites dans le dossier présenté.

I. Le dispositif des résidences mission

Cet appel à candidature s'inscrit dans le dispositif des « résidences mission » proposé par la DRAC Ile-de-France et imaginé pour les territoires ruraux et périurbains. Dans le cadre d'une « résidence mission », le ou les artistes doivent mettre en place une démarche de co-création artistique avec les habitants par le biais d'un dialogue, avec pour support les particularités environnementales locales. Le ou les artistes peuvent mettre en avant leur propos artistique, mais l'axe de travail doit être la co-construction de gestes artistiques avec les participants. Ils doivent accompagner le regard sur des points du territoire. Ils ont une mission d'éducation et d'accompagnement à la démarche artistique.

II. Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?

Un Parc naturel régional est un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile.

Il s'organise autour d'un projet concerté fondé sur la protection et la valorisation de ses patrimoines naturel, paysager et culturel. Les Communes, les Départements, et la Région adhérents au Syndicat mixte du Parc participent à la rédaction d'une Charte qui présente les grandes orientations du territoire. Cette Charte prévoit les moyens de protéger la flore, la faune, les paysages, les bâtis anciens... Elle prévoit aussi d'orienter le territoire vers un développement durable et économe en énergie. Elle décrit les mesures permettant de parvenir à un équilibre entre l'environnement et la vie quotidienne.

Pour y parvenir, les Parcs sont guidés par la recherche de l'échange, de l'innovation et de l'expérimentation.

Pour en savoir plus :

<http://www.parc-gatinais-francais.fr/>

<http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/document/argumentaire-questions-reponses-sur-les-pnr>

III. Le Parc naturel régional du Gâtinais français

Situé au sud-est de l'Île-de-France, ce « pays des mille clairières et du grès » est, depuis 1999, classé « Parc naturel régional ». Son patrimoine naturel, paysager et culturel en fait un ensemble cohérent, préservé et accueillant.

Composé de 69 communes et de 7 intercommunalités, il bénéficie d'un environnement qui lui est propre, ses sols, son climat et sa situation géographique ont permis à des cultures typiques de s'y développer. Le Gâtinais français, c'est aussi une ambiance, créée par ses paysages, ses lumières, ses forêts et son bâti ancien caractéristique.

Depuis 2014, le Parc mène l'inventaire du patrimoine bâti de son territoire. Cette opération permet de recenser, d'étudier et de faire connaître le bâti rural. Il vise à améliorer les connaissances, à sensibiliser les habitants à cette richesse et à identifier les éléments patrimoniaux qui méritent d'être préservés.

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU GÂTINAIS FRANÇAIS

Une autre vie s'invente ici



IV. L'association Act'art

L'association Act'art, opérateur culturel et artistique du Département, mène une politique de diffusion artistique en milieu rural qui favorise la rencontre entre le public et les différentes expressions artistiques contemporaines : "Scènes rurales". Ce dispositif, destiné à compenser le déséquilibre entre les territoires urbains dotés d'équipements culturels et une zone rurale majoritaire qui en est dépourvue, s'appuie sur un réseau municipal et associatif.

Reconnu sur ces territoires ruraux depuis 15 ans, Act'art souhaite diversifier sa politique culturelle, au-delà du spectacle vivant, en sensibilisant ses partenaires à d'autres disciplines artistiques par l'accompagnement de projets existants et qui participent à la structuration de ces zones rurales.

V. Objectifs du projet

Parmi ses orientations de protection, de mise en valeur et de développement de son territoire, la préservation du patrimoine bâti et la sensibilisation à l'utilisation des matériaux biosourcés dans la restauration du bâti ancien constituent des enjeux forts du Parc du Gâtinais français.

En effet, le patrimoine bâti du Gâtinais français est remarquable. Il se compose de nombreux châteaux, édifices religieux et maisons de villégiature. Auxquels s'ajoute le patrimoine vernaculaire, moins connu, moins protégé.

« Le patrimoine bâti vernaculaire suscite à juste titre la fierté de tous les peuples. Reconnu comme une création caractéristique et pittoresque de la société, il se manifeste de façon informelle, et pourtant organisée ; utilitaire, il possède néanmoins un intérêt et une beauté. C'est à la fois un reflet de la vie contemporaine et un témoin de l'histoire de la société. Bien qu'il soit œuvre humaine, il est aussi le produit du temps. Il serait indigne de l'héritage de l'humanité de ne pas chercher à conserver et à promouvoir ces harmonies traditionnelles qui sont au cœur même de son existence et de son avenir.

Le patrimoine bâti vernaculaire est important car il est l'expression fondamentale de la culture d'une collectivité, de ses relations avec son territoire et, en même temps, l'expression de la diversité culturelle du monde. »

Extrait de la Charte du patrimoine bâti vernaculaire, ratifiée par la 12^e Assemblée Générale de ICOMOS, Mexique, octobre 1999.

À l'échelle du territoire du Parc du Gâtinais français, le patrimoine bâti vernaculaire est essentiellement rural et non protégé. Marqué par les modes d'exploitation, avant tout fonctionnel, il présente des particularités qui renforcent l'identité du territoire. Ces édifices constituent une richesse patrimoniale évidente.

Le patrimoine rural Gâtinais caractérisé par sa diversité (puits, fermes, fours à chaux, maisons rurales, pigeonniers, maisons de vigneron, mares maçonnées...) témoigne de l'histoire locale, des savoir-faire et des modes de vie.

Cependant, un constat est fait : ces éléments d'intérêt patrimonial sont souvent méconnus par les habitants, voire inconnus par les nouveaux habitants, abandonnés voire détruits par leur propriétaire.

À ces préoccupations s'ajoute la nécessaire prise en compte des économies d'énergie dans la restauration du patrimoine bâti. En effet, depuis toujours l'homme s'est servi de la matière végétale pour construire sa maison (bois, paille, feuilles...). Aujourd'hui, certains matériaux tels que le bois ou le chanvre sont redécouverts dans les techniques de construction.

Dans ce contexte le Parc du Gâtinais a mené en 2014 une étude sur la prise en compte des phénomènes climatiques dans le devenir du bâti vernaculaire. S'appuyant sur une approche pluridisciplinaire (historique, sociologique, architecturale et urbanistique) cette étude a notamment permis de révéler que les matériaux biosourcés tels que le chanvre permettent à la fois de respecter l'intégrité du patrimoine vernaculaire et d'améliorer le confort thermique.

Par son regard sensible, sa démarche artistique et le dialogue qu'il suscitera avec les habitants du territoire, l'artiste est invité à s'emparer de ces enjeux.

Il interrogera la relation des habitants à leur patrimoine. Comment faire naître chez ces habitants un sentiment d'attachement au patrimoine bâti qu'ils côtoient chaque jour sans le voir ? Comment leur permettre de s'approprier ce patrimoine ? Comment sortir le patrimoine bâti d'une vision jugée souvent passéiste ? Comment associer les enjeux de la préservation du patrimoine vernaculaire aux enjeux de l'utilisation des matériaux biosourcés ? Comment imaginer la place du chanvre, matériau à la fois traditionnel et innovant, dans la restauration du bâti ancien ?

Pour en savoir plus :

Etude sur le bâti vernaculaire :

<http://www.parc-gatinais-francais.fr/telechargements/?b5-file=2148&b5-folder=2082>

Quelques notes de synthèse de l'inventaire du patrimoine des communes participantes :

<http://www.parc-gatinais-francais.fr/inventaire-du-patrimoine/>

VI. Intervention artistique attendue

Aucune discipline artistique n'est exclue. Cependant, les propositions artistiques issues des arts visuels et plastiques associant les populations locales seront privilégiées.

Le projet artistique devra être participatif et partagé avec les habitants

Il sera facilement compris et appropriable par le public.

Le projet artistique sera pérenne, pourra être multiple dans sa forme et sa forme restitutive ou de clôture, sera facilement présentable et déplaçable. Chaque commune participante conservera une trace matérielle de la démarche.

Pour faciliter les relations avec le territoire, l'artiste interviendra de manière régulière auprès des habitants sous des formes et dans des lieux différents (école, commerce, gare, rue...).

La vision des lieux développée par l'artiste sera amenée à être confrontée avec celles des habitants, des élus, des techniciens du Parc, d'Act'art et plus globalement des membres du comité de pilotage.

VII. Public mobilisé

Habitants qu'ils soient ruraux ou néoruraux, enfants, adolescents, touristes, élus.

L'artiste devra proposer une stratégie pour mobiliser l'ensemble de ces publics.

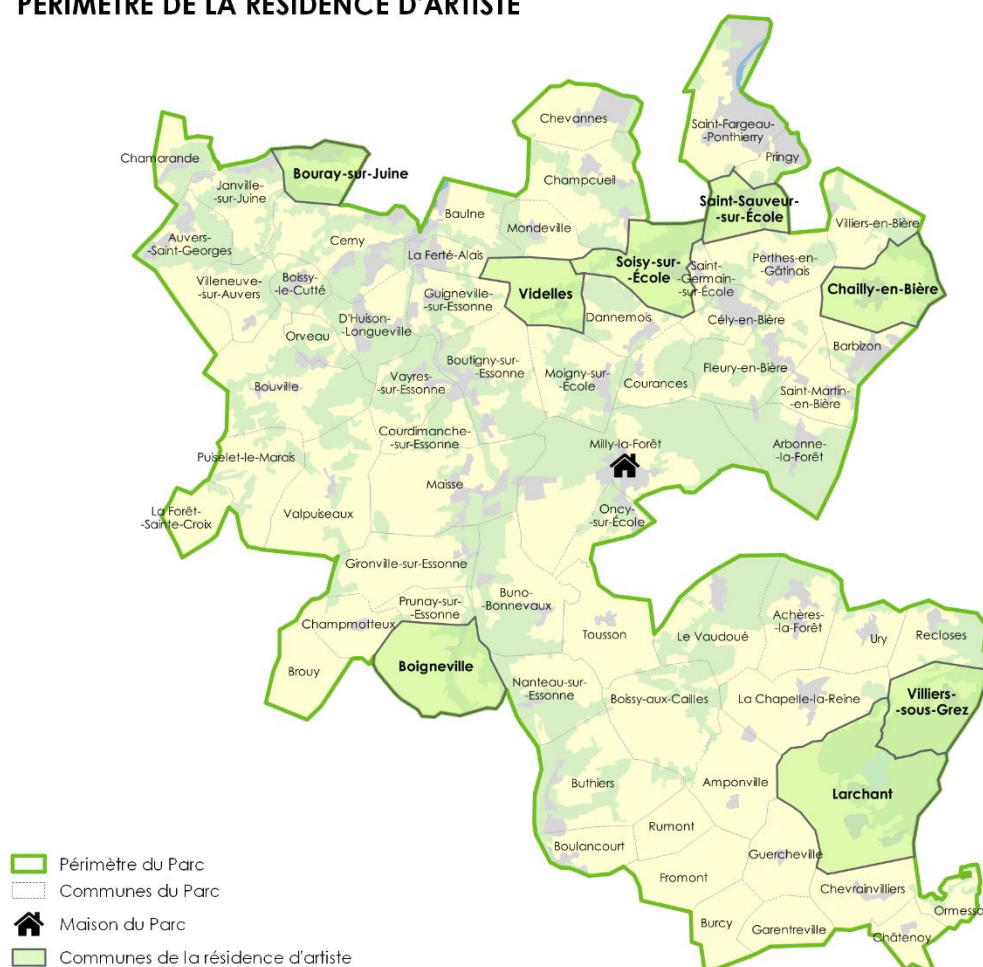
VIII. Périmètre du projet

Communes du Parc du Gâtinais français volontaires et ayant bénéficié de l'inventaire du patrimoine bâti :

Saint-Sauveur-sur-Ecole (77), Bouray-sur-Juine (91), Soisy-sur-Ecole (91), Boigneville (91)
Chailly-en-Bière (77), Videlles (91), Villiers-sous-Grez (77), Larchant (77).

Parc naturel régional du Gâtinais français
PÉRIMÈTRE DE LA RÉSIDENCE D'ARTISTE

Une autre vie s'invente ici



Réalisation : PNR Gâtinais 09/2017 (JG).
Sources : CORINE Land Cover, IGN.

IX. Déroulement

Résidence d'une durée de 16 semaines non consécutives mais en rapport avec l'objet de la mission. Hors vacances de juillet et août.

Le projet débutera en décembre 2017 et se terminera en septembre 2018,
Entre décembre 2017 et janvier 2018 : temps de découverte du territoire et de rencontre avec les partenaires,
Entre février et juin 2018 : travail avec les habitants,
En septembre 2018 (journées du patrimoine) : restitution avec les habitants.

Une présentation publique de la démarche artistique de l'artiste sera proposée dans chaque commune au début du projet afin de familiariser le public avec son univers de création et ancrer sa présence sur le territoire.

Des points d'étapes seront organisés avec les partenaires au cours du projet.

Pour clôturer le projet, une présentation finale sera également organisée avec les habitants.

L'artiste établira un calendrier précis de sa présence et des activités envisagées en fonction du projet qu'il présentera.

Durant sa mission, l'artiste sélectionné est appelé à résider effectivement sur le territoire concerné.

X. Contraintes pratiques

L'artiste devra :

- être indépendant pour la réalisation technique de son travail. Le Parc du Gâtinais, les Communes participantes et Act'art pourront apporter une aide dans la limite de leur possibilité.
- être titulaire d'un permis de conduire,
- avoir une démarche éco-responsable.

XI. Conditions financières

Rémunération de l'artiste :

Le budget de 15 000 euros toutes charges comprises sera réservé pour la durée de la résidence.

Cette somme couvrira la rémunération de l'artiste et le défraiement d'éventuelles autres personnes (techniciens ou autres) qu'il pourra mobiliser pour la réalisation de la résidence sur présentation de documents justificatifs.

Frais matériels de la réalisation du projet de la résidence :

Un montant maximum de 15 000 euros toutes charges comprises sera disponible pour la réalisation matérielle du projet. Une présentation d'un état récapitulatif des dépenses et des justificatifs correspondants devra être présentée.

Frais de déplacement et de logement

Le Parc du Gâtinais français mettra à la disposition de l'artiste un véhicule pendant toute la durée de la résidence sur le territoire. Ce véhicule servira uniquement pour les déplacements sur le territoire du Parc du Gâtinais français.

La commune de Boigneville mettra à la disposition de l'artiste un hébergement au cours de sa présence sur le territoire ainsi qu'un espace de travail. L'hébergement disposera d'un accès Internet et sera uniquement dédié à l'usage de la résidence.

La ferme du Montaquoy située sur la commune de Soisy-sur-Ecole mettra également à la disposition de l'artiste un espace de travail pendant toute la durée de la résidence. Pour des raisons inhérentes à l'organisation du prêt du véhicule et à la mise à disposition de l'hébergement, l'artiste devra prévenir le Parc en cas de changement de son calendrier de présence trois semaines en amont.

Frais non pris en charge

- les frais de déplacement du domicile personnel de l'artiste au territoire de la résidence-mission.
- les repas durant la résidence-mission.

XII. Cadre juridique

Un contrat de résidence-mission spécifiant les engagements respectifs du Parc naturel régional du Gâtinais français, d'Act'art et de l'artiste accueilli est signé avant le début de la résidence.

XIII. Candidature

Peut faire acte de candidature tout artiste ou collectif professionnel résidant en France. L'artiste candidat doit avoir à son actif une production conséquente, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'actions que représente la résidence-mission. L'artiste doit maîtriser l'usage oral de la langue française.

XIV. Comité de pilotage

Un comité se réunira pour étudier les projets et sélectionner l'artiste. Il se mobilisera également pour accompagner l'artiste pendant la résidence (mise en relation, facilitateur, soutien technique dans la mesure des moyens disponibles, etc.).

Il sera composé de :

- Conseillers à la DRAC Ile-de-France,
- Techniciens Act'art,
- Elus du Parc du Gâtinais français,
- Techniciens du Parc du Gâtinais français,
- Elus des Communes participantes,
- Représentants civils et associatifs.

XV. Dossier à remettre

Dossier de candidature à adresser avant le 3 novembre 2017 délai de rigueur à :

Act'art
A l'attention de Sophie Gauthier
Résidence-mission
Impasse du château
77 000 LA ROCHETTE

Il devra comporter :

- La présentation la plus précise possible de la démarche proposée sous forme de note d'intention (schéma, croquis ou esquisse acceptés, contraintes techniques liées au projet, etc.),
- La présentation de l'artiste (compagnie, collectif etc.) et des éventuelles personnes mobilisées (régisseur, technicien etc.),
- La présentation du type d'œuvres déjà réalisées et qui pourraient être présentées au territoire ainsi que leurs modalités techniques et administratives de déplacement et de présentation,
- Budget estimatif développé,
- La présentation du calendrier des interventions proposées et de la répartition des déplacements (présence de l'artiste sur le territoire)

Le dossier artistique doit être envoyé en un seul fichier PDF sur support Cd ou clés USB et un exemplaire papier.

Merci d'indiquer votre nom sur ces fichiers. L'artiste peut, s'il le souhaite, enrichir cet envoi d'un Dvd ou d'un Cd pour les œuvres vidéos et /ou œuvres sonores.

Après sélection, les dossiers de candidatures ne seront pas retournés à leurs auteurs.

XVI. Sélection

Les différentes candidatures reçues seront examinées par le comité de pilotage qui se réunira le mardi 21 novembre 2017.

Les candidatures retenues seront reçues à un entretien permettant d'explicitier la démarche artistique et culturelle le mardi 5 décembre 2017

Les dossiers non retenus pour un entretien recevront un courrier.

XVII. Pour plus d'informations

Jean-Christophe, chargé de projet à Act'art77

Tél : 01 64 83 03 53 - 06 76 48 04 68 ou par mail : jc.schmitt@actart77.com

ANNEXE

PRESENTATION DES COMMUNES PARTICIPANTES

Bouray-sur-Juine (91) :

Bouray-sur-Juine est un village de 2.231 habitants situé à 38 kilomètres au sud-ouest de Paris dans le département de l'Essonne et fait partie de la Communauté de Communes « Entre Juine et Renarde »

Son territoire s'étend sur 7,23km². Il longe la rivière La Juine, et s'étale sur le plateau adjacent. Délimité par la rivière et la forêt, mais aussi par les champs agricoles, il abrite un petit village assez calme auquel il faut adjoindre 2 hameaux Le Petit Mesnil et Boineveu.

A Bouray il n'y a pas de grandes entreprises mais un certain nombre d'artisans y sont implantés ainsi que 2 fermes et un haras. Le village possède peu de commerces. Le château de Frémigny ancien centre de formation AXA est devenu un centre de séminaires très actif. Il y a quelques années l'ADEPEI a construit sur la commune une maison de soins pour adultes handicapés vieillissants.

Il y a peu d'activités culturelles sur la commune souvent faute d'une salle adaptée à ce genre de manifestations. La médiathèque organise régulièrement des expositions et le musée « A la rencontre des Vieux Métiers » situé dans le même bâtiment permet au public de découvrir plusieurs milliers d'outils ou objets du quotidien datant du XVIII^e siècle et XIX^e siècle.

Soisy-sur-Ecole (91) :

Soisy sur Ecole est une petite commune du Sud Essonne profondément rurale au cœur du Gatinais français. Elle s'étend sur 11.5 km² et sa population est de 1.386 habitants. Elle se situe à l'extrémité nord du Parc naturel régional et appartient à la Communauté de Communes des 2 Vallées.

Environ 60% de son territoire sont encore réservés à l'agriculture et 20% de celui-ci sont recouverts de forêts ou bosquets. La rivière Ecole en contrebas, trace d'emblée le paysage et lui confère une richesse inégalée.

Le cœur du village, est constitué d'anciennes maisons de bourg alignées sur rue avec d'immenses jardins à l'arrière. Ce cœur de bourg s'est ainsi développé comme un cercle, autour d'un grand poumon vert. De nombreuses sentes piétonnières maillent cet ancien quartier et se rattachent aux axes de circulation principaux et aux quartiers plus récents.

En s'éloignant un peu de la zone d'habitation, les fermes de Frémigny et Montaquooy sont les témoins de l'importance de l'agriculture pour le village comme pour le paysage. Les avancées de petits bosquets sur la plaine agricole, le relief formé par les 2 tertres blanc et noir, sont autant de signes caractéristiques de la région.

L'église du XII^e classée, les anciens moulins, le château des Réaux racontent l'histoire du village et de ses habitants.

Soisy-sur-Ecole, signataire de la charte du PNR, est soucieuse de protéger et de valoriser tous ses patrimoines. Elle est soucieuse aussi de développer durablement la vie du village dans le respect de l'environnement.

Contrairement à beaucoup de petits villages ruraux, Soisy-sur-Ecole possède des commerces, bon nombre d'artisans, des artisans d'Art et des entreprises. La verrerie d'Art de Soisy-sur-Ecole, par exemple, est le site le plus visité en Essonne. L'entreprise de Travaux Publics de Soisy emploie aujourd'hui 130 personnes.

Lorsqu'on visite Soisy-sur-Ecole, on peut désormais y séjourner. Des gîtes d'étape et des chambres d'hôtes chez l'habitant se développent depuis quelques années. Le site du Moulin des Noues par exemple, propose des possibilités de séjour, une salle de réception...etc.

A Soisy, il y a aussi les services : l'école, le médecin, le pharmacien, différents praticiens, des aides à la personne... sans oublier l'Agence Postale Communale gérée par la Mairie. Un site de covoiturage vient d'être inauguré sur la place de l'Ancienne Gare.

12 associations de bénévoles se partagent l'organisation des loisirs et des activités du village : foot, tennis, moto ...vide-grenier, rando...

Notre bibliothèque s'est transformée en médiathèque et on y refait le monde autour d'un livre lors des « apéro-littéraires ».

Soisy-sur-Ecole : un village qui va de l'avant dans un cadre privilégié !

Saint-Sauveur-sur Ecole (77) :

Saint-Sauveur-sur-École est un village chargé d'histoire qui a su se développer tout en protégeant son cadre privilégié. La commune est située à 10 km au sud-ouest de Melun, à la limite occidentale du département de Seine-et-Marne. Elle fait partie de la communauté d'agglomération de Fontainebleau. Elle est traversée du sud au nord par la rivière École, modeste affluent qui rejoint la Seine à Saint-Fargeau Ponthierry.

La commune comporte quatre hameaux. Deux sont situés sur la rive droite de la rivière: Saint-Sauveur, autour de l'église, Étrelles, le long de la rivière. Les deux autres sont sur la rive gauche : Brinville, sur le plateau, et, au sud-ouest du territoire communal, la maison des Fontaines. Si la population était de 500 âmes en 1820, entre 1891 et 1962 elle a stagné à environ 350, pour atteindre un point bas en 1968 avec 283 habitants. Depuis elle a remonté progressivement, pour atteindre 1100 habitants au recensement actuellement. Ce développement s'est fait en protégeant le plus possible le paysage, et Saint-Sauveur a su rester une commune rurale : pour une superficie totale de 732 hectares, 185 sont boisés et 430 en culture.

Villiers-sous-Grez (77) :

Village clairière du massif forestier de Fontainebleau et plus précisément du Bois de la Commanderie, Villiers-sous-Grez est situé à 7 km de Nemours et à 15 km de Fontainebleau. Son urbanisme communal comprend aussi le hameau de Busseau, en pleine forêt, distant d'un bon kilomètre du village.

La commune a une superficie de 1.225 hectares et compte environ 770 habitants. Elle fait partie de la communauté de communes du « Pays de Nemours », et adhère au syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français (PNRGF).

S'il n'y a pas d'entreprise importante à Villiers-sous-Grez, les activités artisanales et les petites entreprises y sont nombreuses en particulier dans tout ce qui touche au bâtiment (maçonnerie – plomberie – terrassement – peinture – couverture...).

L'activité artistique participe aussi au secteur économique grâce à la présence d'ateliers de poteries et de peinture. En guise de commerce il reste au village une agence postale, une boulangerie, une brocante (la malle à Bonheur) et un point de convivialité mi bar – mi commerce de plantes : Boutures et Cafés.

Grâce à un regroupement pédagogique avec Recloses, Villiers a gardé une école maternelle et Recloses une école élémentaire.

La vie associative est foisonnante. En conséquence, la vie culturelle aussi. Les locaux communaux peinent à accueillir les activités sportives (qi gong – gymnastique – yoga – relaxation – football...), culturelles (médiathèque – écoles de danse – atelier théâtre enfants et adultes – Chant choral – Atelier dessins et peintures des tout petits...), et spécifiques (Relai d'assistance maternelle – point distribution de l'AMAP l'Art du Champs – Groupe des motards Villarons et Reclosiaux...)

Tout au long de l'année se succèdent des évènements initiés soit par la municipalité soit par une des associations : Concerts (du classique à la variété) – Salon du livre – Salon des arts plastiques – Théâtre – Marché gourmand (produits privilégiant les circuits courts et issue d'une agriculture à minima raisonnée) – Vide grenier

Villiers, un village où l'on ne s'ennuie pas !

Videlles (91) :

Videlles est une commune du département de l'Essonne située au nord du Parc naturel régional du Gâtinais français. Le bourg est implanté au fond du vallon, en limite du coteau boisé et du plateau cultivé. Videlles est un village de 650 habitants, blotti au fond d'une vallée sèche, à l'écart des axes de circulation. Il a passé des siècles replié sur lui-même, loin de tout.

A ce jour il ne reste que neuf agriculteurs, essentiellement des céréaliers. Une grande partie de la population active travaille dans les centres urbains des environs, et jusqu'à Paris pour certains. Les retraités sont assez nombreux et participent à l'animation culturelle du village. La commune dispose de son école primaire particulièrement dynamique de par les projets qui y sont développés autour notamment du bâti ancien et de l'environnement. De nombreuses associations participent à l'animation du village. On peut citer par exemple l'association des Anciens élèves qui organise des repas rassemblant une partie de la population de village, ou encore l'association Videlles Passé-Présent » très active dans le domaine de la recherche de l'histoire locale.

Boigneville (91) :

La Commune de Boigneville (410 habitants) est située au sud du Département de l'Essonne, en limite avec celui du Loiret, à l'écart des grandes zones urbaines. La ville de Mennecy constitue le chef-lieu du Canton.

La Commune est desservie par une gare. La fréquence des trains (ligne RER D) est d'un par heure, deux pendant les heures de pointe Paris se situe à 1 h 10 de trajet et Malesherbes à 6 mn.

Couvrant 1580 hectares, le territoire communal se partage entre un environnement naturel, vierge ou cultivé, formé d'un plateau entaillé de vallées, et des espaces bâtis composés d'un village centre, de trois hameaux et de constructions isolés.

C'est l'une des Communes les plus pittoresques du Département du fait de l'enceinte de trois collines couvertes de bois et de roches qui l'enserrent de trois côtés à la fois.

Deux rivières traversent la commune : l'Essonne, venant de Malesherbes, large et profonde et qui sert de limite orientale au Département de l'Essonne ; et la Velvette qui prend sa source à 1,5 km environ du village et va se jeter dans l'Essonne sur le territoire de Prunay sur Essonne ; elle sinue alors entre les cressonnières et les marais.

L'activité agricole est très présente sur la Commune, l'agriculture est plus qu'une activité économique, elle a créé au cours des siècles l'aspect du terroir, structuré les bourgs et le réseau de transport local. Elle est par ailleurs la symbolique villageoise.

Il n'y a pas d'industrie implantée sur la Commune mais un institut de recherche dans le domaine agricole : ARVALIS est le plus important pôle d'emploi local.

La Commune fait partie du Parc naturel régional du Gâtinais français, de divers regroupements intercommunaux et Syndicats pour la gestion des services et, depuis janvier 2013, de la communauté de commune des deux vallées.

Regroupement établi selon un diagnostic territorial partagé, Boigneville s'est engagé dans une démarche qualitative pour répondre aux enjeux identifiés notamment dans les volets territoire, économique, habitat et logement et d'aide à la personne.

Il existe une seule association sur Boigneville « Le club de Loisirs » qui organisent annuellement des vide-greniers (avril et septembre), une fête du village en juin, divers tournois de jeux de cartes et lotos.

La Commune organise chaque année un pique-nique républicain le 14 juillet, s'associe aux démarches « Essonne-verte, Essonne propre », le jour de la nuit et toutes les manifestations organisées par le Parc naturel régional du Gâtinais français.

Les équipements de base sont constitués par la mairie, l'école primaire, un terrain multisports, la boutique multiservice - poste, l'Eglise et le cimetière.

La commune est propriétaire de 15 logements sociaux et dispose également d'un gîte rural.

Chailly-en-Bière (77) :

Une première église dédiée à Saint-Paul fut construite en 808. Elle fut remplacée par un autre édifice au XII^e siècle. Si la nef et les chapiteaux ont gardé les caractéristiques de l'époque romane, les voûtements des travées du chœur et les chapelles latérales portent la trace des reconstructions du XV^e et du XVI^e siècle. Située sur une route royale, l'édifice n'a pas été épargné par les conflits de la fin du Moyen-âge et du début de l'Ancien Régime. Ravagée par un incendie en 1763, les réparations furent réalisées grâce à un don de Louis XV. Le clocher fut reconstruit en avant du pignon occidental avec l'utilisation, toute particulière de la brique du Gâtinais.

L'église est étroitement liée aux peintres de Barbizon, hameau de Chailly-en-Bière jusqu'en 1904. C'est dans ce village que Jean-François Millet se maria, fit baptiser ses enfants et fut inhumé au cimetière communal en 1875. L'église Saint Paul apparaît au loin dans « l'angélus ». Il est enterré aux côtés de son ami Théodore Rousseau qui l'avait

précédé en 1867. Claude Monet y a peint « le déjeuner sur l'herbe » et Camille Corot « le paveur de Chailly ».

Il est à noter le retable et le maître-autel en bois doré représentant la conversion de saint Paul (XVII^e siècle), classé Monument Historique en 1968. Voltaire aurait communiqué pour la première fois devant cet autel. D'abord placé dans la chapelle du Roi à Fontainebleau, il fut transféré dans ce lieu en 1768. Les boiseries du chœur datant du début du XVIII^e siècle proviendraient, comme le retable, de la chapelle de Louis le Grand. L'église saint Paul est classée Monument Historique depuis 1926.

Autres curiosités sur la commune, une peinture de François Desportes, datant de 1887, intitulée « Faucheur et Charron » est accrochée dans la salle du Conseil Municipal de la mairie. Mais aussi le cimetière communal où reposent Jean François Millet, Théodore Rousseau, Karl Bodmer, Léon Pierre Delambre, François Desportes, Georges Gassies, Gaston Lafenestre. Enfin, l'Auberge du Cheval Blanc, ancien relais de poste, situé Route de Paris, était assidûment fréquentée par les artistes peintres. D'ailleurs, dans la salle de restaurant, quelques-uns d'entre eux, parmi lesquels E. d'Hervilly, G. Gassies des Brûlées, C. Moreau-Vauthier, ont peint sur les boiseries et les murs. D'autres peintres moins connus, ou non identifiés ont séjourné dans cet établissement avant que l'Auberge Ganne n'ouvre ses portes à Barbizon. Les aubergistes Ganne reposent au cimetière de Chailly.

Ce charmant petit village traversé par la RD 607 (ancienne Route Nationale 7) est resté, par son caractère, un village typique du Sud de la Seine et Marne avec ses maisons en pierre meulière, ses rues étroites et ses pavés. L'économie locale repose sur les artisans et les commerçants locaux mais aussi sur les activités de maraîchage. Aujourd'hui, les maraîchers produisent des millions de salades, des tomates et des fraises, et sont devenus les premiers employeurs de la commune. Grâce à l'approbation de son PLU en 2015, la population augmente lentement mais sûrement, générant une moyenne d'âge moins élevée de ses 2.000 habitants et plus. Avec la ferme volonté de "redynamiser Chailly", la municipalité s'emploie à développer et faire connaître son patrimoine culturel et architectural. L'inventaire du patrimoine bâti conduit par le Parc Naturel Régional du Gâtinais en 2017 est d'ailleurs l'une des étapes clefs.

Larchant (77) :

Le village de Larchant est riche de son passé historique, dont témoigne sa magnifique église de pèlerinage, exemple remarquable du premier gothique en Île-de-France. Mais le bâti a subi des transformations au cours des siècles, selon les différentes époques et dont on peut retrouver les traces dans le paysage quotidien.

Le Larchant ancien, du 12^e siècle à la Renaissance est un village de pèlerinage, avec ses marchands, ses hôtelleries et auberges. Des maisons assez étroites, des lieux pour nourrir et loger les pèlerins. Cela correspond à un morcellement du bâti, souvent à une imbrication des constructions que l'on a du mal à imaginer aujourd'hui.

Puis, avec le déclin du pèlerinage, les ravages des guerres de Religion, Larchant s'est peu à peu transformé, à partir du XVII^e siècle, en un village de paysans. Les auberges se sont transformées en cafés de village. Les commerçants et artisans ont apporté ce qui était nécessaire à cette nouvelle population. A côté de dizaines de fermes de subsistance, se sont développées des fermes de bourg, voire des fermes de production

à partir du XIX^e siècle. Cela se traduit par un regroupement du bâti pour constituer des ensembles de grande taille, la modification des ouvertures, pour la circulation des engins agricoles, la reprise et la démolition des anciennes maisons.

La troisième période se déroule de nos jours, avec la disparition de la majorité des petites fermes, leur transformation en habitations domestiques, l'arrivée d'une nouvelle population, qui a d'autres exigences, d'autres critères pour le bâti. Des portails sont bouchés pour être utilisés comme local, des fenêtres et des portes sont ouvertes, des maisons bourgeoises et des pavillons sont construits, sans aucun rapport avec l'architecture locale. Les commerces disparaissent et sont transformés en habitations.

Le village est doté d'un large territoire de 2.929 ha, présentant une palette variée de paysages : les rochers, la forêt, la plaine, le marais, accueillant chaque année des milliers de touristes et de visiteurs, aussi bien pour le patrimoine naturel que culturel et architectural.

Actuellement Larchant est un village de 784 habitants permanents et de 96 en résidence secondaire. Le village a conservé deux commerces, une boulangerie-pâtisserie et un restaurant auberge. Mais aussi un traiteur et la Mairie réhabilite un local pour y installer un commerce. On compte une dizaine d'entreprises du bâtiment et plusieurs artistes qui participent à l'animation artistique du village.

Les associations sont très actives pour animer la vie du village, pour faire connaître et protéger le patrimoine, développer la vie culturelle, la philosophie, les arts, le théâtre, les concerts, les expositions, les circuits de découverte ... Mais aussi recueillir et s'occuper des animaux en détresse, apporter aux lycantois des loisirs de qualité (médiathèque, gymnastique, sophrologie, percussions, couture ...). Il existe également une AMAP, l'Art du champ.